

53 JOURS

Société par actions simplifiée

Au capital de €. 1.000,-

Siège social : 3 A Avenue du Général Leclerc
67560 ROSHEIM

821 697 034 R.C.S. SAVERNE

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

La soussignée :

- la **SAS BOULEVERSANT PATRIMOINE**, au capital de €. 1.335.000,-,
immatriculée auprès du RCS de SAVERNE, sous le N° 539 440 073,
ayant son siège social sis 3 A Avenue du Général Leclerc à 67560 ROSHEIM
représentée aux présentes par son Président, Monsieur Christophe BOULE,
propriétaire de 100 actions

Associée unique de la société par actions simplifiée dénommée « **53 JOURS** » désignée en tête des présentes,

A pris conformément aux dispositions légales et statutaires, les décisions suivantes relatives à :

- Nomination de Commissaires aux comptes et attribution d'une mission complémentaire ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'associée unique décide de nommer :

- Monsieur Vincent ROECK, ayant ses bureaux sis 2 Square du Château à 67300 SCHILTIGHEIM, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;

Et

- Monsieur René HANS, ayant ses bureaux sis 3 C route de Guebwiller à 68540 BOLLWILLER, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

et ce à compter de ce jour, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

Les Commissaires aux comptes ainsi nommés, ont fait savoir qu'ils acceptaient les mandats qui leur sont confiés et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

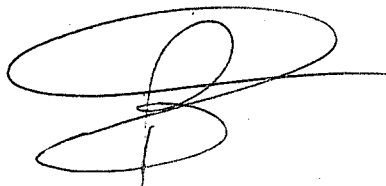
Par ailleurs, les associés décident également de confier aux Commissaires aux comptes nouvellement nommés, une mission complémentaire sur l'exercice de surveillance du contrôle, portant sur le premier exercice social de la société, clos au 31 décembre 2016. A cet effet, les Commissaires aux comptes, préalablement consultés, ont d'ores et déjà accepté cette mission complémentaire.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions de l'associée unique en date du 25 septembre 2017 sera mentionné au registre des délibérations tenu au siège social de la société et un exemplaire original signé par l'associée unique sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

Etabli à ROSHEIM,
le 25 septembre 2017

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'B' with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending downwards, ending in a small hook.

BOULEVERSANT PATRIMOINE SAS
Associée unique & Présidente
représentée par M. Christophe BOULE, Président